



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.3/EM.27/1
14 juillet 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission des entreprises, de la facilitation
du commerce et du développement

Réunion d'experts sur le rôle des TIC dans la facilitation
du commerce aux frontières et dans les ports
Genève, 16-18 octobre 2006
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Le rôle des TIC dans la facilitation du commerce aux frontières et dans les ports.
4. Adoption du rapport de la Réunion.

II. ANNOTATIONS

Point 1: Élection du Bureau

1. Il est recommandé aux experts d'élire un président et un vice-président/rapporteur.

Point 2: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire figure dans la section I plus haut. Les experts disposeront de trois jours, du 16 au 18 octobre 2006, pour mener à bien leurs travaux. Un calendrier provisoire des séances est joint au présent document. Un programme détaillé sera distribué une semaine avant la réunion.

Documentation

TD/B/COM.3/EM.27/1 Ordre du jour provisoire annoté.

Point 3: Le rôle des TIC dans la facilitation du commerce aux frontières et dans les ports

3. La Réunion d'experts est convoquée conformément à une décision prise par la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement à sa dixième session.
4. L'évolution récente du commerce et des transports internationaux a débouché sur une utilisation accrue des technologies de l'information et de la communication (TIC) par les négociants et les prestataires de services de transport, ce qui a eu des incidences considérables sur les opérations douanières et autres aux frontières et dans les ports. Dans le contexte du Cycle de Doha, les membres de l'Organisation mondiale du commerce ont engagé des négociations, sur la base de textes, sur la facilitation du commerce. D'éventuels engagements résultant de ces négociations seront inéluctablement liés à l'existence dans les pays en développement d'outils informatiques (TIC) pour le commerce et les transports.
5. Les TIC devraient jouer un rôle croissant dans la conception et l'exécution de programmes de modernisation des administrations douanières et autres mesures de facilitation du commerce et des transports. Leurs applications peuvent réduire les délais d'attente aux frontières et dans les ports, garantir le recouvrement des taxes et des droits de douane, simplifier les formalités et fournir une information rapide et actualisée aux transporteurs. Le recours aux TIC pour l'automatisation douanière, la documentation électronique et l'information logistique avancée, par exemple, devrait croître au cours des prochaines années. Les pays en développement doivent s'efforcer de profiter pleinement des avantages des TIC disponibles dans le monde pour réduire les coûts de transaction et accroître les capacités d'offre.
6. Les experts analyseront l'évolution récente de l'utilisation des TIC dans le commerce et les transports internationaux, ainsi que les obligations qui en découlent pour la modernisation des douanes et l'adoption d'autres mesures de facilitation du commerce et des transports. Ces obligations se rapporteront aux applications disponibles des TIC et aux possibilités de les adapter à la situation des pays en développement et des pays les moins avancés. Les experts examineront également les besoins en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique pour la mise en œuvre de mesures de facilitation du commerce faisant appel à la

technologie, notamment celles concernant le cadre institutionnel, commercial, juridique et opérationnel des opérations douanières et autres activités aux frontières et dans les ports.

7. Pour faciliter les débats, le secrétariat de la CNUCED a établi une note thématique sur le rôle des TIC dans la facilitation du commerce aux frontières et dans les ports (TD/B/COM.3/EM.27/2). En outre, les experts sont invités à rédiger de brèves communications sur le thème de la Réunion, qui seront distribuées aux participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues.

Documentation

TD/B/COM.3/EM.27/2 Le rôle des TIC dans la facilitation du commerce aux frontières et dans les ports.

Point 4: Adoption du rapport de la Réunion

8. Le rapport de la Réunion sera soumis à la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement à sa onzième session en 2007. Les experts voudront sans doute autoriser le Rapporteur à établir le rapport final après la clôture de la réunion.

CALENDRIER PROVISOIRE DES SÉANCES

Lundi 16 octobre 2006	Mardi 17 octobre 2006	Mercredi 18 octobre 2006
<p>(10 heures – 13 heures)</p> <p>Plénière</p> <p>Déclaration liminaire</p> <p>Point 1: Élection du bureau</p> <p>Point 2: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux</p> <p>Présentation du point 3</p> <p>Discussions informelles</p> <p>Point 3: Le rôle des TIC dans la facilitation du commerce aux frontières et dans les ports</p>	<p>(10 heures – 13 heures)</p> <p>Discussions informelles</p> <p>Point 3: (suite)</p>	<p>(10 heures – 13 heures)</p> <p>Discussions informelles</p> <p>Point 3: (suite)</p>
<p>(15 heures – 18 heures)</p> <p>Discussions informelles</p> <p>Point 3: (suite)</p>	<p>(15 heures – 18 heures)</p> <p>Discussions informelles</p> <p>Point 3: (suite)</p>	<p>(15 heures – 18 heures)</p> <p>Discussions informelles</p> <p>Examen des résultats de la Réunion</p> <p>Plénière (clôture)</p> <p>Point 4: Adoption du rapport de la Réunion</p>
